

ASSEMBLÉE PUBLIQUE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-26

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 afin de modifier la classe C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

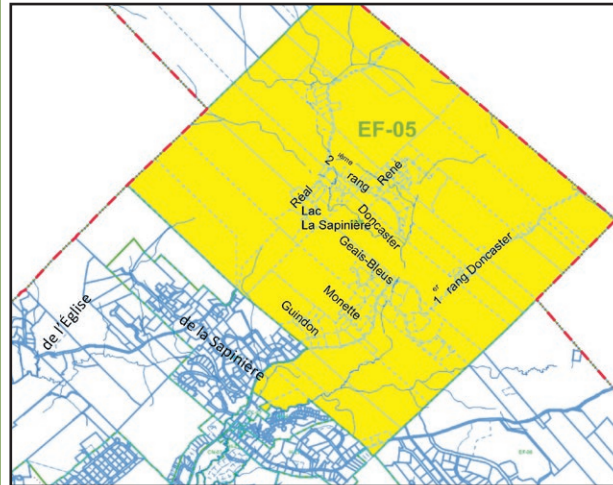
1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement **601-26**;

2. Une assemblée publique sera tenue le **jeudi 8 mars 2018**, à compter de **19h00**, à la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église à Val-David;

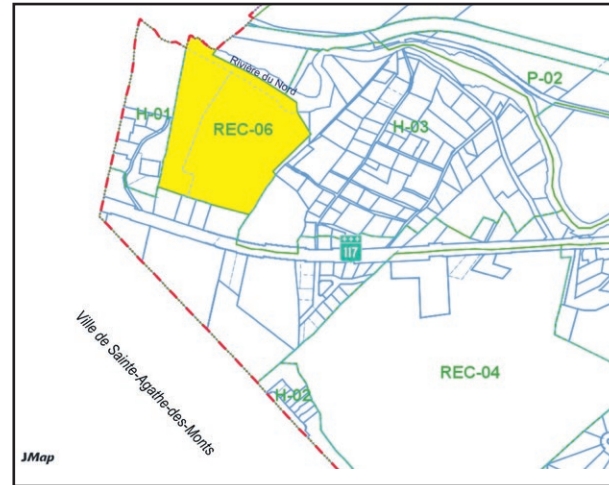
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou la personne qu'elle aura désignée expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

4. Le premier projet de règlement **601-26 contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui concernent les zones EF-05, REC-06 et REC-07 ainsi que toutes les zones qui leur sont contiguës.

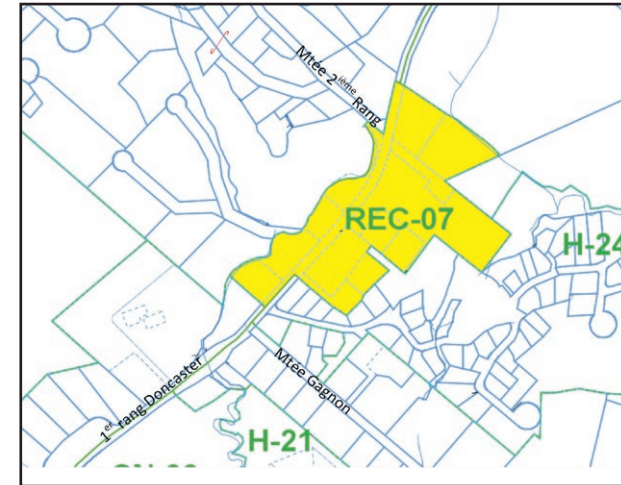
Zone EF-05



Zone REC-06



Zone REC-07



Le projet de règlement peut être consulté à la mairie située au 2579, rue de l'Église, Val-David, du lundi au vendredi entre 8H30 et 12H00 et 13H00 et 16H30.

DONNÉ À VAL-DAVID, CE 28 FÉVRIER 2018

La directrice des affaires juridiques et greffière
Marie-Pier Pharand, avocate